Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 07 Oct 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1664

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : LES FAMILLES - PARTENAIRES DE L'ECOLE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 980020U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

C. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1664 M
1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION -

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jacques LEFERE Date et signature (2) :....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
..Formation continuée des enseignants :Les familles - partenaires de l'école

CODE (3) 980020 U 36 C1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

✳ (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	✳	Pédagogique	●
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25/06/96

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) 1 (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..... page(s) 1 (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..... page(s) 1 (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..... page(s) 1 (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 980020 U 36 C1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Théorie : l'exclusion sociale en Belgique et l'immigration	CT	B	20
Séminaire : partenariats familles -écoles	ct	F	30
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	6
		Total des périodes	56

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Seul avis différé : V annexe
remarque non rencontrée Gofosit-d
19 -08- 1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

remarque rencontrée Gofosit-d

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : - 4 OCT. 1996

Signature : A. COLLINET INSP. COORD

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Les familles - partenaires de l'école

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités générales:

Conformément à l'article 7, & 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de Formation permettra de:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières:

Cette U.F. vise à:

* Permettre aux enseignants d'identifier la population du quart-monde qui peut être un point de repère si l'on veut mettre en oeuvre des projets qui font place à tous (lutte contre l'exclusion sociale)

* Leur faire découvrir l'importance d'aller à la rencontre du point de vue des pauvres eux-mêmes pour mener des actions qui les concernent.

* Permettre aux enseignants d'entrer en relation et d'établir une communication efficace avec les familles pauvres, en étant capable d'analyser ses filtres et de repérer les difficultés et les résistances mutuelles à la communication et à la coopération (sous-entendus, jugements , vérités toutes faites ...)

* Aider les enseignants à partir d'une connaissance des comportements, des projets de vie, des expériences des familles pauvres pour cerner la problématique du décalage entre les valeurs et comportements déterminés par l'école et par le milieu de vie des enfants.

* Donner aux enseignants des outils de communication avec les parents en vue d'une meilleure coopération.

Annexe 2

U.F.
Formation continuée des enseignants en
Les familles - partenaires de l'école :

Capacités préalables requises

Cette Unité de Formation est réservée aux enseignants porteurs des titres prévus par la législation en matière de subvention traitement pour assurer une charge de cours dans l'enseignement primaire ou secondaire de plein exercice.

Annexe 3

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Les familles - partenaires de l'école

Recommandations Particulières pour la Constitution de groupes ou le Regroupement

Néant.

Annexe 4

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Les familles partenaires de l'école

Programme des Cours

D'une manière générale, l'étudiant sera capable :

MATIÈRES	Capacités à développer
	L'étudiant sera capable de:
1. Le Quart-Monde et ses problèmes spécifiques	* Analyser les problèmes spécifiques au Quart-Monde et à l'exclusion sociale(domiciliation, errance, décrochage professionnel et scolaire) * Définir les spécificités du Q.-M., comparer avec d'autres références, citer les composantes essentielles et communes aux différentes définitions, se dégager des images véhiculées par l'opinion publique, déterminer l'opportunité d'identifier une population comme telle.
2. Histoire de la paupérisation et de l'exclusion sociale en Belgique	* Situer la problématique de la paupérisation en Belgique dans son contexte historique et politique.
3. Pauvreté et immigration Décalages culturels, sociaux, économiques.	* Opérer des transferts avec d'autres milieux socioculturels.
4. Les représentations culturelles de la scolarité.	* Faire un inventaire de différentes représentations culturelles de l'école, des enseignants, de l'apprentissage et du sens qu'il prend. * Comparer et distinguer ce qui pourra mobiliser, motiver ou à l'inverse, freiner ou faire obstacle. * Articuler ces représentations pour dégager ce que cette combinaison peut apporter de neuf.
5. La concertation et la médiation scolaire.	* Établir avec les parents et le milieu social dont l'enfant est issu, des contacts constructifs en tenant compte de l'identité socioculturelle des partenaires. * Déterminer les rôles spécifiques de chacun dans l'école.... * Situer son action dans une approche spécifique (éducative, pédagogique, médiatrice), dans une perspective globale impliquant d'autres acteurs et dans un projet de société basé sur l'indivisibilité des droits de l'Homme. * Créer un partenariat avec les personnes concernées afin de gagner la concertation et la participation.

Formation continuée des enseignants: les familles partenaires de l'école

CAPACITES TERMINALES

Dans le cas d'un problème particulier concernant l'enfant à l'école (cas vécu ou situation

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de

- faire la part des différents points de vue en présence et de leur spécificité quant aux valeurs, aux rôles , aux lieux;
- situer son action par rapport aux autres partenaires (parents, équipe éducative);
- définir un mode d'action envers et avec ces partenaires, susceptible de résoudre ou réduire le problème;
- redéfinir les responsabilités respectives des différents acteurs en établissant dans quelle mesure les personnes ont les moyens de les assumer;
- répertorier les difficultés à surmonter pour gagner un tel partenariat à l'intérieur de l'école et dégager les pistes d'action;
- déterminer les actions possibles à mettre en oeuvre matériellement et humainement;
- établir dans quelles conditions elles peuvent être réalisées et quelle serait sa part active dans cette stratégie;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes de l'étudiant

- valeur de l'argumentation et de la démarche d'analyse des problématiques;
- niveau de prise de conscience des responsablités en présence;
- niveau de prise de conscience des difficultés rencontrées en situation réelle;
- prise en compte des contingences matérielles;
- empathie
- sens des responsabilités ;
- sens de l'auto-évaluation;
- expression claire et précise au niveau des concepts mis en jeu;

[1] correction conciliation du 18/08/96

Annexe 6

U.F.
Formation continuée des enseignants en:
Les familles partenaires de l'école

Profil des Chargés de Cours

Experts reconnus comme personnes - ressources dans le domaine de la pédagogie active et du projet , du décrochage scolaire et/ou du travail social avec les familles pauvres ou les populations en situation précaire.

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS: LES FAMILLES-PARTENAIRES DE L'ÉCOLE.
CEPEONS
LEFERE
Code: 98 00 20 / U/ 36/ C1
dossier : 1664 U

Annexe 5: CAPACITÉS TERMINALES

Il y a confusion dans les notions de maîtrise et de réussite.
un degré de maîtrise suffisant est une expression qui manque de précision.
il en va de même de l'expression le seuil de maîtrise.
Je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

• Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.
La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

• La fixation des capacités terminales conduit à préciser **le seuil de réussite** de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

• que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?

• quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?

• quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.

En bref cette annexe devrait se présenter de la xmanière suivante
Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte de...

Le seuil de réussite ou le degré de maîtrise minimum, sera atteint si l'étudiant ...

Gotovitch

Louise GOTOVITCH
19/08/96